Mairie de Saint Just en Chaussée

Année 2010, N°68

Parution le 31 octobre

LE JOURNAL DES ST JUSTOIS

DANS CE NUMÉRO :

Les bacheliers sont à l'honneur... *Page 2*

L'entretien de la rivière... *Page 23*

Sommaire :

St-Just Actualités 2

Histoire 6

Compte rendu de Conseil 7

Calendrier des manifestations 13

Au Fil de l'Eau 14

La Vie Associative 15

Les élus à votre écoute
État Civil 19

La Vie Pratique 20

Informations 23

Ville de St-Just EN CHAUSSÉE Oise

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 11 NOVEMBRE

Photo d'archives

Article page 2

REPAS DES AÎNÉS NOËL 2010

Photo d'archives

La Municipalité de St Just organise le repas des aînés le **dimanche 12 décembre** prochain à 12h30 au gymnase Gérard Berton.

Article page 3

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La municipalité et l'association ACPG-CATM ont l'honneur de vous inviter à participer à la cérémonie patriotique de commémoration de l'armistice du

Jeudi 11 novembre 2010

Photo d'archives

<u>Déroulement de la cérémonie :</u>

15h15 : Rendez-vous place de l'Hôtel de Ville.

15h30 : Arrivée de la fanfare de Bulles, formation du cortège officiel et départ vers le Monument aux morts pour le dépôt de gerbes.

Intervention des enfants des écoles.

16h00: Départ vers le cimetière pour honorer les soldats « Morts pour la France » puis retour à la salle des fêtes où sera offert un vin d'honneur.

LES BACHELIERS À L'HONNEUR

Cette année, Frans DESMEDT, le maire, a mis à l'honneur les 28 bacheliers St Justois en les recevant à l'occasion d'une cérémonie de remise de médailles, le vendredi 22 octobre dernier.

Ce fût l'occasion de les complimenter pour leur travail et de partager, lors d'un moment convivial, leurs projets d'avenir.

<u>La Municipalité adresse toutes ses félicitations à</u> :

- ABEGA Emilie,
- BEN HAHMED Slim,
- BOUCHARD Faustine,
- BOURBIER Manon,
- BOUVIER Cyril,
- DELORT Adrien,
- DOUMAYROU Marie,
- DUBEZAK Matthieu,
- FOYARD Kevin,
- GRACZYK Alexis,
- HARISTOUY Clothilde,
- LALOYER Julie,
- LEROY Marine,
- LOOF Anthony,
- LORANGER Kilian,
- LOUVET Marion,
- MACAUX Guillaume,
- MATILLA Aurélie,
- NORBLIN Julien,
- NOUDJOUKOUANG Dany,
- PELLETIER Amandine,
- PERON Florian,
- PLOYARD Patrice,
- RAZAFIMAHEFA Irina,
- RENARD Laura,
- ROGIER Cindy,
- VIGNE Marie Charlotte,
- VINCENT Hélène.

REPAS DES AÎNÉS

Le traditionnel repas des aînés organisé par la municipalité de St Just aura lieu le **dimanche 12 décembre** prochain à 12h30 au gymnase Gérard Berton (ouverture des portes à 12h00).

Ce moment convivial est offert à toutes les personnes St Justoises de plus de 65 ans et comme chaque année, nous souhaitons tout mettre en œuvre pour vous apporter un maximum de service.

Nous mettrons de nouveau à votre disposition un service de ramassage par minibus pour lequel vous pourrez obtenir les horaires et le circuit en contactant le 06 09 14 41 71.

Le coupon ci-dessous est à retourner au secrétariat de mairie **avant le 25 novembre** pour valider votre inscription au repas ou, en cas d'empêchement, d'obtenir votre colis de fin d'année.

<u>Attention</u> : **En raison des délais de réservation, aucune inscription au repas ne pourra être prise en compte au-delà du 25 novembre !**

La distribution des colis aura lieu le **jeudi 9 décembre, de 14h à 17h**, au CSE, rue Foch.

Photos d'archives

✂.....

Mme / Mr - Nom / Prénom :

.....

.....

Adresse :

.....

.....

.....

.....

Date de naissance (obligatoire) : .....

<u>Repas</u> : Participera seul(e) ☐ ou Accompagné(e) ☐

<u>Colis :</u>

Je ne participerai pas au repas et sollicite donc un colis que je viendrai retirer le jeudi 9 décembre :

1 personne ☐ ou 2 personnes ☐

THÉÂTRE

Amour… C'est quoi ça ?

Une pièce imaginée par la Compagnie Effervescence
Samedi 13 novembre 2010 à la salle des fêtes à 20h30.
Entrée 10 € (vente des billets sur place)

La Pièce « Amour… C'est quoi ça ? »

Une pièce imaginée et écrite par la compagnie Effervescence
avec le soutien de l'Espace Culturel Picasso
2999 : une équipe d'anthropologues est désignée
pour analyser un phénomène curieux : L'Amour.
L'amour décliné sous toutes ses formes.

Extrait du répertoire classique, contemporain, cinématographique et musical.
Un spectacle écrit et imaginé par Martial Bédier, Frédéric Loth, Christine Mathy et Raphaëlle Nicolas, qui ne parle que d'amour…

A la fin du 21ème siècle, l'apocalypse menaçait notre planète. L'espérance de vie ayant considérablement augmentée, les cencinquantagénères proliféraient… et les naissances se maintenaient, se maintenaient…
Il devenait urgentissime de trouver une solution radicale à ce phénomène d'oméga-surpopulation.

En 2512, le grand maître de l'univers eut la géniale idée d'injecter dès la naissance à chaque citoyen un traitement médical permanent : le neutralisateur d'émotions.

Les résultats furent immédiats : absence d'émotions et de sentiments, entraînant la disparition de l'amour et de l'accouplement. Les fécondations, in vitro, permirent de ramener raisonnablement le taux de natalité à 0.4 enfant par femme…

BOURSE AUX JOUETS

Samedi 4 décembre 2010

De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Au Centre Socio Educatif — Entrée libre

INSCRIPTIONS (rue Foch)

↳ 3 euros (A régler au moment de l'inscription)

☞ Mercredi 24/11 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

☞ Vendredi 26/11 de 13h30 à 16h30

☞ Lundi 29/11 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Attention, les inscriptions sont limitées.

DÉPÔT DES JOUETS (rue Mangin)

☞ Mercredi 01/12 de 8h30 à 16h30 (en continu)

REPRISE DES INVENDUS (rue Mangin)

☞ Mercredi 08/12 de 8h30 à 12h00

I.P.N.S. - Ne pas jeter sur la voie publique

Ville de St-Just en Chaussée Oise

Mairie de Saint Just en Chaussée
Renseignements au CSE
Angélique ou Delphine
au 03 44 78 66 91

ATTENTION
Règlement des achats
en espèces uniquement.

HISTOIRE

LA FOIRE DE ST JUST

La foire de Saint Just en Chaussée est probablement l'une des plus anciennes du département. Il semble que l'origine remonte au XIème siècle ou début XIIème siècle, à une époque à laquelle les foules venaient en pèlerinage à la Fontaine Syrique.

A l'origine, l'Abbaye possédait seule le droit de foire dans le bourg de Saint Just. Elle en a joui au moins depuis l'année 1178, comme le prouve la bulle d'-Alexandre III. Le pape confirma aux religieux pendant huit jours le droit de tonlieu et de justice pour la sécurité des allants et venants, comme depuis quarante ans et plus (dès le XII siècle).

On ignore comment et en quel temps les châtelains de Saint Just en Chaussée sont parvenus à percevoir la moitié des droits de la foire. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'on a conservé dans les papiers de l'Abbaye une partie de l'inventaire fort ancien de ces titres, dans lequel se trouve un écrit intitulé : « Titre de la moitié du droit de foire de Saint Just en Chaussée de l'année 1265 ».

L'abbaye a perdu cet acte avec beaucoup d'autres. Elle semblerait, en vertu de ce titre, n'avoir plus joui depuis le milieu du XIIIème siècle que de la moitié des droits, et les Châtelains de Saint Just de l'autre moitié.

Cette foire qui durait huit jours, fut occasionnée par le concours des étrangers au pèlerinage de Saint Just. Très probablement les marchands ne s'établirent d'abord que sur le territoire de l'abbaye et dans le voisinage de l'église. C'est pourquoi l'abbaye en percevait primitivement tous les droits. Il est probable encore que, la foire s'étant imperceptiblement étendue, les marchands se sont indifféremment installés par la suite sur le territoire de l'abbaye et de la Châtellenie. De là provient le partage qui s'est fait de ces droits entre châtelains et le religieux.

Par ailleurs, il existe une charte du Roi Charles VIII donnée à Melun en janvier 1492, qui atteste l'établissement d'une foire et d'un marché à Saint Just.

Ces pèlerinages se déroulaient principalement le 18 octobre (fête de Saint Just) et, comme dans toute cérémonie religieuse, les marchands ne manquaient pas de profiter de cet afflux de pèlerins pour réaliser de bonnes affaires. Peu à peu, le religieux céda le pas au commercial, la foire marchande devint plus importante que le pèlerinage et, lorsque la source se tarit en 1718, seule la foire subsista.

Très longtemps, sa date demeura fixée au 18 octobre.

Ce jour était chômé au chef-lieu et même dans de très nombreuses fermes des alentours.

C'était le jour où les paysans « *allaient à la ville* », venaient y faire leurs gros achats annuels, se réunissaient entre gens de même corporation. C'était aussi un grand centre de transaction dans le commerce des chevaux et du bétail.

On venait aussi voir, sans acheter, les premières machines agricoles, car la foire avait surtout une vocation agricole, sur laquelle sont venues se greffer les autres activités commerciales et industrielles.

Pendant les deux jours que dure la foire de Saint Just, la plupart des rues sont littéralement bordées de haillons ou de boutiques improvisées par les marchands.

La place de l'Argilière est également couverte de vendeurs de toute espèce : fripiers, toiliers, sabotiers, bijoutiers et quincailliers qui disputent aux bateleurs et aux baladins l'argent et la curiosité des paysans.

La foire était aussi une occasion d'innocents spectacles de réunions de famille, de simples réjouissances qui avaient bien leurs charmes.

Ce qui attire un nombre considérable de cultivateurs, c'est le grand commerce de chevaux et de vaches, qui se fait dans les prés des Tanneries et soutient une vogue méritée.

Avec la mécanisation, le marché aux chevaux a totalement disparu pour laisser place aux machines agricoles, et le spectacle des marchands arrivant la veille pour trouver une place n'est plus qu'un souvenir.

En 1960, la Municipalité a décidé d'en fixer définitivement la date au 3ème dimanche d'octobre.

Jacques Carpentier.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2010

PRESENTS : MM. DESMEDT, HAMOT, CONVERS, DUBOUIL, BERTHELOT, BOURGETEAU, FOVIAUX, AUBRY, QUETU, KWAK, AUBERT.

MMES DESMET, SYOEN, BONNET, DELAMARRE, LOBBE, NOUAUD, DELIGNE, VINET.

ABSENTS REPRESENTES : M. RAUZIER par Mme BONNET
Mme BEGUE par M. KWAK
M. MOUSSET par Mme NOUAUD
Mme DESMEDT-CAZIER par M. DESMEDT
Mme BRUNET par M. FOVIAUX
M. DUPONT par Mme SYOEN
Mme FERNANDES par M.HAMOT

ABSENTES EXCUSEES : Melle ROUIBAY, et Mme PILARDEAU

ABSENT : M. DEFLERS

Madame DELAMARRE est élue secrétaire.

ACCUEIL DU MAIRE

❖ Enoncé de l'ordre du jour par Monsieur **DESMEDT.**

❖ Approbation des comptes - rendu des conseils municipaux du 29 janvier, 12 mars et 26 mars 2010.

VOTE : UNANIMITE

1/ CONVENTION STEPHANE BOURGOIN/COMMUNE DE WAVIGNIES

M. **DESMEDT** demande le renouvellement de la convention entre un employé du service des sports avec la commune de Wavignies. Celle-ci est renouvelée chaque année depuis 1993, il s'agit d'autoriser l'intervention de l'éducateur des APS sur la commune de Wavignies, à raison de 8h00 hebdomadaires en milieu scolaire et 4h00 en activités extrascolaires.

VOTE : UNANIMITE

2/ DGD + VIREMENTS CREDIT SAO POUR SALLE DES FETES

Afin de clôturer le dossier « construction d'une salle des fêtes », il s'agit d'accepter le DGD (Décompte Général et Définitif) de la SAO anciennement SEMOISE et de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Intégration de l'avance faite à la SAO
Débit C/21318 : + 47 236.21 €
Crédit C/238 : + 47 236.21 €

Reversement de la SAO
Crédit C/238 : + 15 763.79 €
Crédit C/768 : + 2 076.59 €

Transfert des frais en frais d'étude puisque dossier non suivi de travaux
Débit C/2031 : 63 980.21 €
Crédit C/21318 : 63 980.21 €

VOTE : UNANIMITE

3/ CREATION D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN

Il s'agit de délibérer sur la création d'une ZDE élaborée par la Communauté de Communes et les communes de Quinquempoix, Gannes, Ansauvillers et de valider son périmètre.

Mme **NOUAUD** demande à revoir le plan d'implantation des éoliennes.

M. **DESMEDT** lui accorde et rappelle que les éoliennes seront situées au nord de la commune. Elles seront implantées chaussée Brunehaut vers Ansauvillers en passant par la ferme de Trémonvillers et il insiste sur le fait que le réseau ne passera pas par St Just en Chaussée.

Il rajoute ensuite qu'il ne s'agit pas de choisir le lieu d'implantation mais simplement de savoir si nous pouvons recevoir de l'éolien et nous connecter au poste de Valescourt.

Mme **NOUAUD** pense que c'est une décision qui devrait être prise au niveau national et qu'il n'y a pas de cohérence sur le territoire, et acquiesce car il y en a beaucoup trop.

Mme **SYOEN** confirme ses propos en insistant sur le fait que le schéma éolien devrait être mis à l'échelle nationale.

M. **DESMEDT** terminera tout simplement en précisant que pour l'instant il n'y aucun parc éolien sur le Plateau Picard et que le gouvernement aurait décidé de réguler les implantations.

Il confirme néanmoins que l'éolien est une énergie propre.

VOTE : 1 CONTRE – 6 ABSTENTIONS – 19 POUR

4/ NOM DES VOIES DU LOTISSEMENT HQE ET NUMEROTATION DES PARCELLES

Il s'agit de déterminer le nom de 3 voies du futur lotissement HQE rue de Plainval et d'effectuer la numérotation des parcelles.

M. **DESMEDT** explique la position des 3 rues et propose de donner le nom de Jean-Pierre BRAINE à la rue sur la droite du quartier du Rossignol étant donné que celui-ci a été bâti par lui-même et son équipe à l'époque de son mandat de Maire. Il rappelle en outre, qu'en accord avec sa famille, le stade de foot portera également son nom.

M. **DESMEDT** propose ensuite le nom du Dr CAILLARD pour la rue qui sera située autour de l'E-PAD et insiste sur l'importance du Dr CAILLARD, ancien résistant ayant sauvé plus de 85 parachu-tistes alliés. A cette époque, avec le Dr DELIGNON, ils souhaitaient mettre en place un centre de personnes âgées à St Just. Ce serait une très bonne occasion de lui rendre cet hommage.

Pour terminer M. **DESMEDT** propose le nom de Simone VEIL pour la ruelle adjacente à celle de l'EPAD. En effet, Simone VEIL ayant été ministre de la santé, ce choix est tout à fait judicieux.

Mme **NOUAUD** regrette de ne pas avoir reçu ce dossier au préalable afin de l'étudier mais défend cependant fermement le nom de Mme Simone VEIL.

Elle précise également qu'en tant que St Justoise depuis de nombreuses années, elle n'avait ja-mais entendu parler du Dr CAILLARD sauf à travers quelques articles de la Société Historique dans le Journal des St Justois.

Mme **DELIGNE** propose Mr Guy MOQUET ou Mr BELLEMANIERE.

M. **DESMEDT** demande à passer au vote afin de mettre tout le monde d'accord.

Pour la rue Jean-Pierre BRAINE : **VOTE : UNANIMITE**

Pour la rue du Dr CAILLARD : **VOTE : 25 POUR – 1 ABSTENTION**

Pour la rue de Simone VEIL : **VOTE : 25 POUR – 1 ABSTENTION**

5/ REMBOURSEMENT DEGATS SUR VEHICULE

Deux véhicules ont été endommagés lors des travaux effectués par les services techniques sur la place Leclerc. Donc il y a lieu de rembourser les intéressés qui ont réglé directement la facture des réparations à :

- Carglass pour 162.20€
- Modern' carrosserie pour 119.64€

M. **EVRA** Directeur Général des services rappelle alors à l'assemblée que la franchise de leur assurance étant de 2 000 €, le versement peut se faire directement.

M. **DESMEDT** défend les services techniques en insistant sur le fait que les espaces verts correspondent à près de 7 ha à tondre et que les projections de cailloux ne peuvent pas toujours être évitées.

Mme **DESMET** ajoute que des efforts sont faits au niveau de cette place. Des aménagements ont été mis en place afin d'éviter ces accidents.

VOTE : UNANIMITE

6/ CONVENTION HANDI AIDE POUR UTILISATION D'UNE SALLE AU C.S.E

Dans l'attente de l'installation dans leurs nouveaux locaux, rue Carnot, le CAT René Brunelle occupera une salle au Centre Socio Educatif. Il convient de signer une convention d'occupation à titre gracieux.

VOTE : UNANIMITE

7/ ADMISSIONS EN NON VALEUR 2006,2007 ET 2009 EAUX ET ASSAINISSEMENT

Il s'agit de se prononcer sur les admissions en non valeur suite à leur passage devant la commission de finances du 29 juin 2010.

Mme BONNET, Adjointe aux Finances propose les admissions en non valeur suivantes :

Année 2006	*Année 2007*	*Année 2009*
Eau : 82.30 €	Eau : 23.46 €	Eau : 323.14 €
Assainissement : 666.23 €	Assainissement : 15.40 €	Assainissement : 393.62 €

VOTE : UNANIMITE

8/ FUITES D'EAU

Il s'agit de se prononcer sur les dossiers présentés à la commission finances du mardi 29 juin 2010.

Au total trois dossiers sont passés en commission pour les consommations suivantes : 421 m3, 223 m3 et 60 m3.

Mme **NOUAUD** remarque qu'il y a eu une prise de conscience de la part des citoyens.

M. **DESMEDT** félicite le service de l'eau de la ville pour son efficacité.

VOTE : UNANIMITE

9/ INSTALLATION D'UN DEFIBRILLATEUR

Il s'agit d'autoriser l'implantation d'un défibrillateur dans le gymnase du collège Louise Michel, rue Claude Debussy. Une convention tripartite (Communauté de Communes du Plateau Picard, Commune de St Just en Chaussée et Collège Louise Michel) sera signée fixant les conditions de mise à disposition du dit défibrillateur automatique.

M.**EVRA** indique les emplacements des défibrillateurs actuels et précise que la possibilité d'en installer à l'extérieur a été envisagée. Cependant cela nécessite que des armoires chauffées soient installées et reliées à une ligne téléphonique.

Ce qui n'est pas possible pour le moment.

M.**DESMEDT** informe l'assemblée qu'un plan d'accès des défibrillateurs sera intégré dans le journal des St Justois.

VOTE : UNANIMITE

10/ ALIENATION DES PARCELLES AP N°15 ET AP N°21

Il s'agit d'autoriser l'aliénation de deux parcelles de terrain cadastrées lieu dit « Les Vignes Porducollet » section AP n°15 pour la 24 ca et AP n°21 pour 8 a 29 ca, au profit d'un apiculteur St Justois.

M. **DESMEDT** explique alors que le projet de cet apiculteur consiste à construire son bâtiment sur ces deux parcelles, afin d'y exercer son métier.

Ces terrains, d'une valeur de 650€ (estimation de l'inspection des domaines), n'ont pas d'utilité pour la commune. De plus ce projet contribue au développement durable, à l'installation d'un jeune apiculteur et à la préservation des abeilles.

Mme **NOUAUD** aurait souhaité avoir un plan afin de situer ces deux terrains et espère que ce projet sera vraiment durable.

VOTE : UNANIMITE

11/ ALIENATION DE DEUX LOGEMENTS HLM

Conformément, à la loi n° 86.1290 du 23 décembre 1986, le conseil municipal doit autoriser l'aliénation, par l'OPAC, de deux logements situés à St Just, 18 et 40 rue du Comte Dauchy.

VOTE : UNANIMITE

12/ AMENAGEMENT NOUVELLE AGENCE DU CREDIT AGRICOLE : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL

La matérialisation d'une signalisation provisoire délimitant les passages piétons pendant la durée des travaux du Crédit Agricole a nécessité l'intervention des services techniques communaux à plusieurs reprises.

Le coût estimé en fournitures et main-d'œuvre s'élève à 401.25 € TTC.

Le conseil municipal doit donner son accord pour facturer cette somme au Crédit Agricole.

VOTE : UNANIMITE

TOUR DE TABLE

M. **DESMEDT** tient à remercier Mme **DESMET** pour le fleurissement des entrées de la ville.

Mme **DESMET** précise que des efforts d'embellissements sont faits chaque année sur la commune et que cela a un coût. Cependant elle est désolée de constater l'incivisme de certain pour le vol et la dégradation de ces aménagements.

M. **CONVERS** informe que des réunions de concertation pour le projet de reconstruction des deux écoles du Moulin ont été mises en place. Deux se sont déjà déroulées et les enseignants sont très satisfaits d'être autant sollicités afin d'exprimer leurs souhaits.

Mme **BONNET** rappelle à l'assemblée que le 9 juillet à 18h aura lieu l'inauguration des fêtes de juillet. Suivi de la cérémonie patriotique du 14 juillet rendez-vous à 14h45 devant l'hôtel de ville puis la remise des prix du concours de tir et des récompenses aux St Justois qui se sont distingués au niveau national.

Mme **DELAMARRE** informe le conseil qu'il y a eu beaucoup d'enfants inscrits au niveau du Centre de Loisirs de St Just.

M. **HAMOT** précise que le week-end dernier a eu lieu le spectacle de la GHR qui a réuni beaucoup de spectateurs. Il se réjouit du succès de cette manifestation.

Ensuite il annonce le spectacle de l'association « Avec Passion » et les Gypedanz' pour le week-end suivant.

M. **FOVIAUX** rappelle à l'assemblée qu'un entrainement de concours de tir sera organisé le dimanche 4 juillet de 8h00 à 11h30 et que ce concours aura lieu le dimanche 11 juillet de 8h00 à 11h30.

Il indique également qu'aura lieu un gala de catch le dimanche 11 juillet à 16h30 suivi le 13 juillet, par un spectacle du groupe les L5 sur la place de la Médiathèque.

M. **BOURGETEAU** souhaite savoir où en sont les travaux de réfection du gymnase.

M. **DESMEDT** lui répond qu'un compromis est en cours entre assurances et contre-expert. Le but étant que le gymnase soit opérationnel dés la rentrée.

Mme **NOUAUD** demande qu'une étude soit faite en ce qui concerne le salaire des animateurs des Centres de Loisirs.

M. **DESMEDT** confirme en effet que le sujet sera évoqué à la prochaine commission sociale.

M. **BERTHELOT** rappelle à l'assemblée que le tournoi Open (Tennis) aura lieu durant tout le mois de juillet et qu'il n'avait pas eu lieu depuis environ dix ans. Pour le moment une soixantaine d'inscrits sont enregistrés.

Les matchs se disputeront du 10 au 25 juillet y compris les week-end et jours fériés.

La finale aura lieu le 25 juillet à 15h00.

Aujourd'hui l'association compte 145 licenciés.

Avant de clôturer la séance, Monsieur **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 22h20.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Date	Manifestation	Organisation
Du 4 au 28 novembre	Exposition dans le cadre du festival « Aux couleurs de l'Afrique » à la médiathèque Anne Frank.	Diaka d'Arré Mme QUEVAUVILLERS
Dimanche 7 novembre	Exposition vente des travaux effectués 2 impasse de l'Abbaye à St Just.	Club des Aînés Mme GUILLUY
Jeudi 11 novembre	Cérémonie patriotique du 11 novembre. Rendez–vous à 15h15 devant l'hôtel de ville.	Municipalité de St Just et ACPG-CATM
Samedi 13 novembre	Les enfants de 0 à 3 ans peuvent participer à l'heure des bébés lecteurs à 10h30.	Médiathèque Anne Frank 03 44 19 35 28
	Théâtre «Amour… C'est quoi ça ?» Salle des fêtes, à 20h30. Entrée 5 € Vente des billets sur place.	Municipalité 03 44 19 29 29
Vendredi 19 novembre	Ciné concert au cinéma Jeanne Moreau à 20h30. Projection du film « Benda Bilili » suivie d'une animation musicale.	Diaka d'Arré Mme QUEVAUVILLERS
Samedi 20 novembre	Les enfants de 4 à 7 ans sont accueillis pour l'heure du conte à 10h30 suivie d'un atelier.	Médiathèque Anne Frank 03 44 19 35 28
Samedi 20 et dimanche 21 novembre	Cyclo-cross et VTT ouvert à tous	Sprinter Club M. VIMONT 03 44 19 61 21
Dimanche 28 novembre	Thé dansant à partir de 14h30 à la salle des fêtes.	ACPG-CATM M. François MOONEN
Samedi 4 décembre	Bourse aux jouets de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Salle du centre socio éducatif, rue Foch.	CCAS 03 44 78 66 91
Samedi 4 et Dimanche 5 décembre	Marché de Noël	St Just. Com Amitiés St Just Nivelles
Dimanche 12 décembre	Repas des ainés au gymnase à 12h30.	Municipalité 03 44 19 29 29
Samedi 18 décembre	Loto du Football St Justois à 20h à la salle des fêtes, ouverture des portes à 18h. 2.50 € la carte.	S.C St Justois Football Mme DOMETZ 03 44 78 54 63

PLV : 00069743 page : 1

AGENCE REGIONALE DE SANTE

DIRECTION DE LA PROTECTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE

Service Santé-Environnement
52, Rue Daire 80037 AMIENS Cedex1
Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :
T.Durant
Tel : 03 44 06 48 62

Destinataires
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE

Prélèvement	**00069743**	**Commune**	**SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE**
Unité de gestion	0063 SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE	**Prélevé le :**	**mardi 11 mai 2010 à 10h25**
Installation	UDI 000592 SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE	**par :**	VINCENT FLEURY
Point de surveillance	P 0000000816 CENTRE VILLE	**Type visite :**	D1
Localisation exacte	MAIRIE		

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
Température de l'eau	12,5	°C				25,00
pH	7,20	unitépH			6,50	9,00
Chlore libre	0,20	mg/LCl2				
Chlore total	0.32	mg/LCl2				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET RECHERCE DE L'AISNE, BELLEU 0203
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00069723 Référence laboratoire : H_10.3682.1

	Résultats		Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Couleur (qualitatif)	0	qualit.				
Odeur (qualitatif)	0	qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	*<0,30*	*NFU*				2,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0	n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0	n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0	n/100mL		0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	*7,50*	*unitépH*			6,50	9,00
MINERALISATION						
Conductivité à 20°C	660	µS/cm			180,00	1000,00
Conductivité à 25°C	735	µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	*<0,05*	*mg/L*				0,10

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00069743)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Beauvais le 19 août 2010

Pour le Directeur
L'ingénieur d'études sanitaires

Cécile Morciano

le présent bulletin doit être affiché à la ou (les mairie concernées) dans son intégralité

SPRINTER CLUB DU VAL D'ARRÉ

SC VAL D'ARRÉ

20 et 21 novembre 2010

Cyclo-cross et VTT

ouvert à tous

Samedi 20 novembre 2010

EPREUVE UFOLEP

13h30 : cyclo-cross adultes

14h30 : VTT enfants

Ouvert à tous avec un certificat médical

15h30 : VTT adultes

Ouvert à tous avec un certificat médical

Dimanche 21 novembre 2010

EPREUVE FFC

13h30 : cyclo-cross cadets, dames, masters, juniors

14h30 : cyclo-cross minimes, benjamins

15h00 : Sénior 1, 2, 3 et pass'

Ouvert à tous avec un certificat médical

Renseignements : Hervé VIMONT 03 44 19 61 21

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME PICARDIE

Ville de St-Just EN CHAUSSÉE

ufolep

Saint Just en Chaussée

Amitié St Just Slovaquie

Ce chœur sénior «POKUS» est composé de huit femmes et d'un accordéoniste.

Ils donneront une représentation sur les marches de l'Hôtel de Ville de St Just le **samedi 4 décembre à partir de 19h15.**

Le spectacle sera répété tout au long de la journée du dimanche 5, dans la salle des fêtes avec vente d'objets artisanaux.

L'association Amitié St Just Slovaquie sera heureuse d'accueillir à l'occasion du Marché de Noël, les 4 et 5 décembre 2010, ses amis slovaques qui animeront en musique et en chansons ces deux journées festives.

ACPG-CATM

L'amicale des anciens combattants organise un thé dansant le **dimanche 28 novembre 2010** à partir de 14h30 à a salle des fêtes de St Just. Moment agréable en compagnie de l'orchestre musette **Antoine et ses musiciens**.

L'entrée sera d'un montant de 10 €.

Les inscriptions et réservations seront prises en compte jusqu'au 25 novembre inclus.

Vous pouvez dès aujourd'hui vous inscrire auprès de :

- La librairie de l'hôtel de ville au 03 44 78 58 41
- Madame PILON au 03 44 78 56 86

Attention ne perdez pas de temps **les places sont limitées** !

Le Président
Mr François MOONEN

Rallye Raid

L'association Rallye Raid fait sa rentrée !

Le prochain raid du Plateau Picard se déroulera les 10, 11 et 12 juin 2011.
Les membres de l'association se sont réunis dernièrement pour faire le point après les vacances et se remettre en route.

La commission Sport a finalisé le règlement et les épreuves. Pour animer et encadrer ces activités, l'association fait un appel aux commissaires. D'ores et déjà, si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter l'association auprès de l'un de ses membres soit par mail : rallyeraidstjust@netcourrier.com ou par l'intermédiaire du service des sports de la ville de St Just. Pour les commissaires ayant des enfants, pas d'inquiétude ! Comme lors de la précédente édition, un centre de loisirs sans hébergement sera proposé gratuitement pour les enfants des commissaires.

Des renseignements complémentaires vous seront donnés lors de votre inscription.
Notre raid n'existerait pas sans les bénévoles.
Mais il ne fonctionnerait pas non plus sans les soutiens financiers **des partenaires et des sponsors.**
Aussi, dès maintenant, l'association va s'efforcer de prospecter de nouveaux sponsors et relancer les partenaires actuels.

Pour ce raid, d'autres projets sont à l'étude comme la mise en place d'un village enfants…
Nous vous informerons au fur et à mesure de nos actions, démarches et actualités.
Pour tout renseignement complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.
A très bientôt

L'association Rallye Raid
www.rallyeraidstjust.fr

DIAKA D'ARRE

Dans le cadre du festival **"Aux Couleurs de l'Afrique"**, l'Association Diaka d'Arré et le Collectif Afrique vous proposent à **Saint Just en Chaussée** :

Deux expositions du 4 au 28 novembre 2010

- ***"Aux Couleurs du Mali"*** à la Maison du Conseil Général
  60 rue de Paris à St Just

  Photos de l'association Diaka d'Arré.
  Vernissage le 4 novembre à 18h.

- ***"L'Afrique dessinée"*** à la médiathèque Anne Frank
  Place Théron St Just en Chaussée

  Planches de B.D., esquisses, décors...
  Vernissage le 6 novembre à 11h30.

Un Ciné Concert, le Vendredi 19 novembre 2010

- **Projection du film *"Benda Bilili"***
  au cinéma Jeanne Moreau à 20h30.
  *suivie d'une **animation musicale***
  par les musiciens demandeurs d'asile congolais.

ACLES TENNIS DE TABLE

ACLES TENNIS DE TABLE

SALLE MARTINE DUBEZAK
RUE DE PARIS
Face à la librairie de l'Hôtel de ville

Les entraînements

Les **entraînements** pour les licenciés ont lieu aux horaires suivants :

- Mardi de 18 h à 19 h 30 pour les licenciés jeunes et D3
- Mardi de 19 h 30 à 22h 30 pour les licenciés D1/R4
- Mercredi de 15 h à 16 h : **baby ping pour les plus jeunes dès 6 ans**
- Mercredi de 16 h à 17 h 30 : **école de tennis de table 6 - 12 ans**
- Mercredi de 17 h 30 à 19 h pour les licenciés jeunes qui font de la compétition
- Jeudi de 19 h 30 à 22 h pour les licenciés D2/D3

Ces entraînements sont encadrés par Cécile, entraîneur diplômée d/'Etat ou par d'autres joueurs du club.

Pour la saison 2010/2011 les cotisations s'élèvent à
- 33 € pour les poussins, benjamins et minimes
- 42 € pour les cadets et juniors
- 55 € pour les seniors et vétérans

Et pour jouer en loisirs ?

Vous pouvez venir librement « taper la balle » le **lundi de 19 à 22 heures**. La cotisation est de 30 € pour l'année et un certificat médical est nécessaire.

Pour tout renseignement, vous pouvez passer à la salle aux horaires d'entraînement ou joindre Jean-Luc DOURLENS au 03.44.78.76.82 ou au 06.78.61.37.36. ou Cécile CHATELAIN au 06.25.29.92.67.

Participation à la fête du sport

Le dimanche 26 septembre notre club a participé à la fête du sport. Les joueurs participant à l'événement ont accueilli de nombreux amateurs.

TROIS SITES POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE TENNIS DE TABLE:

Le site du Comité départemental de l'Oise
http://www.comiteoisett.fr/

Le site de la Ligue de Picardie
http://www.lptt.net

Le site de la Fédération Française de tennis de table
http://www.fftt.com

PERMANENCE DES ELUS

	Jours de permanence	Horaires
Frans DESMEDT **Maire - Conseiller Général**	Vendredi 5 novembre	15h00 - 18h00
Dominique RAUZIER - 1er Adjoint **Affaires Culturelles et Patrimoine**	Jeudi matin	10h - 12h
Florence SYOEN - 2ème Adjointe **Logement et Environnement**	1er samedi 3ème mercredi Sur RDV au 03 44 19 29 29	9h - 12h 18h - 20h
Bertrand HAMOT - 3ème Adjoint **Sports et Loisirs**	3ème samedi	9h30 - 11h30
Béatrice DELAMARRE - 4ème Adjointe **Affaires Sociales , Solidarité, CLSH**	2 mardis par mois	Sur rendez-vous au 03 44 78 66 91
Patrick CONVERS - 5ème Adjoint **Affaires Scolaires - Communication**	Mardi 23 novembre	19h00
Catherine BONNET - 6ème Adjoint **Finances - Fêtes et Cérémonies**	1er et 3ème mardi	17h30 - 18h30
Thierry DUPONT - 7ème Adjoint **Sécurité - Entretien des bâtiments publics**	2ème mercredi	17h - 18h
Bernadette DESMET MANSSART - 8ème Adjoint **Voirie - Travaux**	1er mardi	10h - 11h

ETAT CIVIL

Nous sommes heureux de vous annoncer la naissance de :

Wesley PATINI, né le 12 août
Léa BARDOULET, née le 9 septembre
Corentin DUHAUT, né le 11 septembre
Lucas HENON, né le 16 septembre
Elliot MEURICE, né le 26 septembre
Tiago REYGAZA, né le 28 septembre
Lycia BARBOSA, née le 1er octobre
Mélody DUMAS, née le 3 octobre
Nathéo LAVALLEE, né le 6 octobre

Tous nos vœux de bonheur à :

Anaïs FOURNIER et Maxime HULIN, mariés le 18 septembre
Ludivine KRZYSTEK et Sébastien DELTÊTE, mariés le 25 septembre
Marie-Hélène FOUBET et Gérard CENSIER, mariés le 25 septembre
Céline FOURNEAUX et Jonathan DUMOUCHEL, mariés le 2 octobre
Hafeda TOUAHRIA et Nacim SAFAR, mariés le 2 octobre
Renée LEFEVRE et Laurent CASTEL, mariés le 16 octobre
Fadma OUAKRIM et Brahim ABOU EL ABBAS, mariés le 16 octobre

Nous nous unissons à la peine des familles de :

Robert BERTIN, décédé le 17 septembre
Hubert REMBAULT, décédé le 17 septembre
Serge GEOFFROY, décédé le 2 octobre
Pierre GAUTHIER, décédé le 13 octobre

Organismes	Lieux de permanence	Jours par mois	Horaires
A.D.I.L (Amélioration de l'Habitat)	Mairie annexe Bureau 2	2ème et 4ème mercredi	9h - 12h
AG2R	Mairie annexe Bureau 1	4ème vendredi	9h - 12h / 15h-17h
POLE EMPLOI	Mission Locale Rue Sarrail	Sur rendez– vous au 03.44.78.72.00	
ASSEDIC (Borne de consultation)	Centre Socio Educatif Rue Foch 03 44 78 66 91	Lundi, mardi et vendredi	9h30 - 11h30
ASSISTANTES SOCIALES ☎ 03 44 10 77 40	Centre Médico Social 23 rue de Picardie	Prendre rendez-vous avec Mme DEMAILLY, Mme DERACHE ou Mlle ESTEBAN	
ASSISTANTES MATERNELLES **(Service Petite enfance)** ☎ 03.44.78.70.02	Communauté de Communes du Plateau Picard 60130 Le Plessier sur St Just	Lundi au vendredi (sur rendez-vous)	9h - 12h / 14h - 17h
AVOCATS	Maître VRILLAC Mairie annexe Bureau 1	Dernier samedi du mois	9h30 - 12h30
	Maître DEBY 3 Bis rue de Montdidier - St Just	Bureau ouvert du lundi au vendredi	Sur rendez-vous 03 44 50 01 85
CONSEILLER GENERAL Frans DESMEDT	Mairie annexe	1er et 3eme vendredi À partir de Septembre	14h - 17h30
CONCILIATEUR Prendre rendez-vous en mairie	En mairie	1er et 3ème jeudi du mois	9h30 - 17h
CRAM (Conseiller Retraite)	CPAM Parc de L'Abbaye Jacques CUBALA ☎ 06 08 97 89 35	Prendre rendez - vous avec le conseiller	
MAISON DU CONSEIL GENERAL **Madeleine LE-GUESCLOU** **Mélanie BLANQUART**	60 rue de Paris Tél : 03.44.10.82.35	Mardi, Mercredi et vendredi : 10h-12h30/13h30-18h Jeudi : 10h-12h30/13h30-20h00 Samedi : 9h- 13h	
MEDIATEUR PENAL	Mme CHEVALIER M. CHEBBAK ABDEL	2éme et 4éme mardi après midi 2éme et 4éme lundi toute la journée	
PARTENAIRE POUR L'EMPLOI **(Mme POLLY)**	Maison du Conseil Général Rue de Paris	Sur rendez vous	
EPICERIE SOCIALE / CCAS Rue Mangin (Entrée sous le porche) ☎ 03 44 78 66 91	Mairie et CSE Distribution au CSE	2 mardis par mois 2 vendredis par mois	Sur rendez vous Au 03 44 78 66 91 9h - 12h
HALTE GARDERIE	Rue de Belleville ☎ 03 44 19 17 09	Mardi Mercredi et Jeudi Vendredi	14h - 18h 9h - 12h / 14h - 17h 9h - 12h
MSA Santé, Famille, Retraite, Services.	2 rue de Beauvais 03 44 19 22 10	Mardi	9h-12h
MAISON DE LA PETITE ENFANCE PIERRE GUYARD (Relais assistantes maternelles)	Rue de l'Abreuvoir ☎ 03 44 78 09 06	Point d'information sur les modes d'accueil et professions petite enfance : **Uniquement sur rendez-vous**	
SECOURS CATHOLIQUE	53 rue Carnot ☎ 03 44 51 00 43	Mardi et samedi matin	9h30 - 11h00
SECOURS POPULAIRE 1 rue des Vignes ☎ 03 44 78 84 12	Distribution colis Accueil et vestiaire Braderie tous les 15 jours	Mardi, jeudi Samedi	18h30 - 19h30 9h - 12h
Office National des Anciens Combattants (ONAC)	Délégué communal : M François MOONEN	Sur rendez-vous au 03 44 78 55 29	

SERVICES MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES

	Coordonnées
MAIRIE	Standard mairie : Place René Benoist - 03 44 19 29 29 - Fax : 03 44 19 29 10 **Site Internet : www.mairie-saintjustenchaussee.fr** E-mail : accueil@mairie-saintjustenchaussee.fr Ouvert du lundi au vendredi : 9h00/12h00 et 13h30/18h00 Le samedi : 9h00/12h00 Mairie annexe : Rue de Paris - 03 44 19 30 49
	Secrétariat du Maire : 03 44 19 29 53 - Fax : 03 44 19 29 40 E-mail : secretariat-maire@mairie-saintjustenchaussee.fr Bureau du Maire : 03 44 19 29 45 - Fax : 03 44 19 19 40 E-mail : isabelle.flamand@mairie-saintjustenchaussee.fr
	Services Techniques : 03 44 19 31 36 - Fax : 03 44 19 28 13 E-mail : stech-mairie-stjust@wanadoo.fr Ateliers Municipaux : 03 44 19 28 10
	Service de l'eau : 03 44 19 28 11
	Police Municipale : 03 44 19 29 49 E-mail : police@mairie-saintjustenchaussee.fr
	Point Info Jeunesse : Impasse de l'Abbaye - 03 44 51 68 73
	Service des Sports : 03 44 19 38 22 E-mail : sportmairiesaintjust@wanadoo.fr
	CSE / CCAS : Rue Foch - 03 44 78 66 91 - Fax : 03 44 78 29 99 E-mail : ccas.stjust@orange.fr
	Médiathèque : 03 44 19 35 28 E-mail : mediatheque-saint-just@wanadoo.fr Le mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, Le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, Le vendredi de 14h00 à 18h30, Le samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
	CLSH / Périscolaire : L'Îlot z'Enfants - Rue du Tour de Ville - 03 44 19 00 47
DECHETTERIE	ZI Sud - Rue Sarrail - 03 44 19 51 03
GENDARMERIE	Rue Tailbouis - 03 44 19 45 17 ou le 17
POMPIERS	Rue Tailbouis - 03 44 77 30 80 ou le 18
MAISON DE LA PETITE ENFANCE	Maison Petite Enfance Pierre Guyard - rue de l 'Abreuvoir - Tel : 03 44 78 09 06 Fax : 03 44 77 53 39 Courriel : petite.enfance@cc-plateaupicard.fr

MÉDICAL - PARAMÉDICAL

MEDECINS	**Cabinet Médical de l'Abbaye :** ☎ **03 44 78 53 53** Drs CAUDRON - DOUMAYROU - GOES OSADA **Cabinet Médical des Vignes :** ☎ **03 44 78 51 04** Drs BOUBAL– ELFIL – RAUZIER **Pour vos urgences médicales les soirs de semaine et week-end, il suffit de composer le 15, numéro du centre qui vous dirigera vers le médecin de garde de votre secteur.**
PHARMACIES	**Pharmacie Centrale -** 6, rue de Beauvais - St Just - ☎ **03 44 78 54 91** **Pharmacie Convers et Lefèvre -** 2, rue de Paris - St Just - ☎ **03 44 78 50 29** **Pharmacie Pineau -** 11 rue de Jean Jaurès– St Just - ☎ **03 44 78 61 63** **Pour vos urgences appelez le 3237 (0.34cts/mn) 24h/24h**
INFIRMIERES	**Mme BRIDET - Mme DELORT - Mme GORENFLOT RAUZIER** - 64 rue de Paris - ST JUST. ☎ 03 44 78 83 08. Permanences du lundi au samedi de 7h30 à 8h et de 18h30 à 19h. Dimanche et jours fériés sur rendez-vous. **Mme DECUIGNIERE– Mme PIESIK** - 1 bis impasse de l'Abbaye - ST JUST. ☎ 03 44 78 53 04. Permanences de 7h30 à 8h et de 19h30 à 20h, 7 jours sur 7.
SAGE - FEMME	**Mme BAECKELANDT Josiane** - 8 rue Foch - ST JUST - ☎ 03 44 19 62 39
LABORATOIRE	**CAZEAUD et FERRANDIER** - Place René Benoist - ST JUST - ☎ 03 44 77 57 57
RADIOLOGIE	**Dr LEHRER François** 5 rue Jean Jaurès - ST JUST - ☎ 03 44 19 25 25
DENTISTES	**M. NICOLAS et Mme COULOMBEL** – rue Pierre Bogaert – ☎ 03 44 78 51 35 **M. MARIETTE** – 16 rue Mangin - ☎ 03 44 78 51 10 **Mme JULLEMIER** – 5 impasse de l'Abbaye - ☎ 03 44 78 49 99 En cas d'urgence, pour connaître le praticien de garde, un répondeur est à votre service : ☎ 03 44 23 25 31 (les dimanches et jours fériés).
AMBULANCES	**Ambulances Assistance** : 103 rue de la Libération ☎ 03 44 78 59 61 **St Just Ambulances** : Rue Sarrail - ZI Sud ☎ 03 44 78 50 45
MASSEUR - KINE	**M. LECHAT** et **Mme CARTEAU Elisabeth** 50 rue du Comte Dauchy ☎ 03 44 78 68 01
PEDICURES PODOLOGUES	**Mme DELAWARDE DUCASTEL Sophie** : Place René Benoist - Appt. n°1, ☎ 03 44 78 02 16 **Mme LEGRAND Béatrice** : 10 rue Carnot ☎ 03 44 78 63 54

Une nouvelle approche sur l'entretien de la rivière

**

L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. (Art. L 210_1 du code de l'environnement)

Adoptée le 23 Octobre 2000 et publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes le 22 Décembre 2000 (date d'entrée en vigueur), la Directive européenne 2000/60/DCE - dite Directive Cadre sur l'Eau (DCE) engage les pays de l'Union Européenne dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Elle fixe un cadre européen pour la politique de l'eau en instituant une approche globale autour d'objectifs environnementaux avec une obligation de résultats. L'objectif est d'atteindre ***le bon état écologique des eaux souterraines et superficielles en Europe pour 2015****.*

Comme dans tous les pays industrialisés, l'utilisation parfois abusive des cours d'eau et les divers travaux entrepris dans les lits des rivières montrent bien après quelques décennies l'impact négatif. De nombreuses rivières sont aujourd'hui en souffrance (absence de variétés de faunes aquatiques – envasement périodique – dégradation de la qualité de l'eau...).

Dans la généralité, l'état écologique recherché, devra donc se rapprocher de l'état naturel dans lequel se trouvait une rivière avant son utilisation industrielle comme source d'énergie (moulins, barrages) mais aussi comme déversoir de matières organiques et chimiques. Au fils des ans, le tracé lui aussi a pu subir de nombreuses rectifications en détournant son lit naturel, par réseau hydraulique busé en faveur d'une zone de construction, bétonnage des berges, ou la construction de barrages. Toutes ces modifications ont dégradé son état physique. Les états écologique et physique devront être traités dans leur ensemble pour redonner un équilibre naturel au cours d'eau et répondre dès 2015 ou 2021 au plus tard aux dispositions prévues dans la directive cadre sur l'eau.

Dans ces conditions l'entretien de la rivière doit être perçue différemment par les élus, et les propriétaires riverains responsables de l'entretien des berges (Article L 215-14 du code de l'environnement). Les travaux à vocation uniquement hydraulique comme les coupes rases de ripisylve, le curage et le rééquilibrage qui détruisent les milieux aquatiques sont désormais proscrits. L'entretien des berges doit être réalisé en tenant compte des végétaux qui, grâce à leurs racines assurent le maintien et diversifient les habitats, elles sont source de nourriture et d'abris pour les animaux aquatiques et de zones humides. La rive entretenue régulièrement par élagage et recépage laissera ainsi passer une partie de la lumière utile au développement de la faune et de la flore aquatiques. Les amas de débris végétaux (embâcles) constituent des abris à poissons, mais parfois le volume imposant contribue à l'envasement du lit, le cours d'eau contourne alors l'obstacle, et érode la berge opposée. Le retrait se fera donc de manière calculée, seuls, les embâcles qui entravent les écoulements des eaux et la libre circulation des poissons sont à retirer. Les barrages construits par l'homme qui aujourd'hui ne présentent plus d'intérêt économique devront être modifiés pour rendre la libre circulation de la faune aquatique.

Bien sûr il serait utopique de croire que cette vision nouvelle d'entretien de la rivière est suffisante pour atteindre son bon état écologique. D'autres facteurs de pollution rentrent en cause dans l'état d'une rivière, certains sont complexes et nécessitent des travaux onéreux (réseau d'assainissement...) mais d'autres pourraient être éliminés facilement comme le déversement de liquides nocifs (huile de vidange, de batteries..), de rejets de matériaux (bidons – sacs poubelles...) et de végétaux (tontes de pelouses). Ce dernier facteur, aborde des actes d'incivilité ou d'ignorance qui n'est pas l'objet de cet article mais dont les gestes martyrisent profondément l'état écologique des cours d'eau.

L'eau fait bien partie de notre patrimoine. La rivière retrouvera un bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques, si chacun d'entre nous respecte son environnement et applique ces notions nouvelles d'entretien du cours d'eau. Ainsi, nous transmettrons à nos descendants un cours d'eau agréable et vivant dans toute sa diversité.

Bernard DUBOUIL

Président du Syndicat de l'Arré

INFORMATIONS

ABANDON VOLONTAIRE D'ANIMAUX...

Quelques chiffres :

La France est le pays d'Europe qui compte le plus d'animaux de compagnie : estimés à 16 millions, 53% des foyers en possèdent au moins un.

Ce phénomène a aiguisé les appétits mercantiles (le marché est estimé à 29 milliards de chiffre d'affaire, 20 000 entreprises et 80 000 emplois- source Prodaf), et on estime que 1 million d'animaux sont produits pour la France, dans des conditions souvent dramatiques pour les animaux et pour les futurs maîtres : les chiots sont élevés en batterie, arrachés à leurs mères beaucoup trop tôt, ils ne sont pas sociabilisés, posent des problèmes divers et finissent souvent par être abandonnés (600 000 abandons de chiens et chats en France par an).

Adopter en refuge est un moyen de lutter contre ces pratiques en n'alimentant pas le marché des animaleries et des élevages néo-industriels. C'est aussi avoir la certitude d'adopter un compagnon adapté à votre style de vie, à la composition de la famille et à votre habitat, grâce aux conseils avisés et désintéressés prodigués par le personnel du refuge, qui connait bien ses pensionnaires et leurs réactions.

Sachez que l'abandon et la maltraitance envers tout animaux est désormais puni par la loi, voici l'article du code pénal et rural :

L'abandon volontaire d'un animal :

Est passible des peines prévues à **l'article 521-1 du code pénal (deux ans d'emprisonnement et/ou 30 000 € d'amende),** l'abandon pouvant occasionner la mort ou la blessure d'un animal domestique ou apprivoisé.

Tout animal abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation. Voici la définition législative de l'animal en divagation :

Article 2 de la loi du 22 juin 1989 codifié à l'article 213-1 du Code rural :

"Est considéré comme en état de divagation tout animal non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout animal trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout animal dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. Les animaux errants et tous ceux qui seraient saisis sur la voie publique, dans les champs ou dans les bois, seront conduits à la fourrière où ils seront gardés pendant un délai minimum de quatre jours ouvrés et francs (huit jours pour les animaux identifiés)."

C'est pourquoi il est très important de faire tatouer votre animal, même si votre chat ne sort pas habituellement, il peut arriver à s'échapper.

Source : http://www.cpepesc.org

INSCRIPTION LISTES ELECTORALES

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire sur les listes électorales et vous avez maintenant la possibilité d'effectuer cette démarche en ligne.

MODE D'EMPLOI :

- Créer son compte sur : www.mon.service-public.fr

Mon.service-public.fr permet à l'usager de faire sa démarche en ligne puis de suivre son évolution dans un tableau de bord de suivi.
Ce compte est unique et sécurisé. L'usager dispose d'un espace confidentiel pour stocker ses pièces justificatives.
La mairie réceptionne ensuite les données et procède à l'inscription sur les listes électorales.

GDF SUEZ

Comme vous le savez, de grand changements ont affectés le marché de l'énergie en France depuis quelques années : séparation des activités commerciales et de distribution des deux grand acteurs historiques, EDF et Gaz de France, ouverture du marché de l'énergie à la concurrence et, plus récemment, fusion de Gaz de France avec Suez, pour donner naissance à un nouvel acteur, GDF SUEZ.

Afin de vous aider à mieux comprendre ce nouveau paysage énergétique, nous nous permettons de vous rappeler les contacts utiles :

- Urgence Sécurité Gaz : appeler le GrDF au 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe)
- Pour le raccordement au gaz naturel : appeler le GrDF au 0 810 224 000 (prix d'un appel local)

LA POLICE MUNICIPALE VOUS INFORME

Au cours de patrouilles, notre Police Municipale a constaté un certain nombre de véhicules en stationnement abusif. La plupart de ces véhicules sont hors d'état de marche, non assurés et sans contrôle technique.

A l'instar d'autres agglomérations, se stationner à St Just en Chaussée peut se révéler problématique et ces automobilistes occupe une place de stationnement de manière illégitime. Par ailleurs, ces véhicules tampons peuvent être source de danger et pollue visuellement notre ville.

La responsabilité civile du propriétaire peut être engagée en cas d'accident, même sur un véhicule non roulant et le simple stationnement de plus de 7 jours consécutifs constitue une infraction au code de la route comme l'indique **l'article R417-12 du code de la route :**
« *Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route. Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police. Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.*
Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L.325-1 à L.325-3 »

Comme il est indiqué ci-dessus, cette infraction est réprimée par le paiement d'une amende forfaitaire de 35€. Une mise en fourrière du véhicule pourra aussi être également demandée. Les frais inhérents à cette prescription seront à la charge du propriétaire.

Nous invitons donc tous les propriétaires de ces véhicules à les retirer de la voie publique.

SERVICE DE L'EAU : QUELQUES CHIFFRES

Informations du service des eaux

En France, on consomme en moyenne 150 litres d'eau par jour et par personne, soit l'équivalent d'une baignoire remplie

La consommation domestique moyenne d'un ménage se répartit ainsi :

- Boisson 1%
- Préparation de la nourriture 6%
- Nettoyage de la vaisselle 10%
- Lavage du linge 12%
- Toilette - hygiène 39%
- Sanitaires 20%
- Autres usages domestiques 12%

Le saviez-vous ?

	Un bain = 120 à 150 litres
	Une douche = 20 à 60 litres
	Un lave-vaisselle = 10 à 18 litres
	Une vaisselle à la main = 10 à 20 litres
	Un lave-linge = 39 à 84 litres
	Une chasse d'eau = 3 à 12 litres

Attention ! Les petites fuites génèrent de grandes factures :

- Un robinet qui goutte : 35 m^3 par an = 127 €
- Un filet d'eau qui coule : 140 m^3 par an = 509 €
- Une chasse d'eau qui fuit : 220 m^3 par an = 800 €

À savoir : Les fuites d'eau qui augmentent votre facture peuvent être facilement décelées ! Chez vous, vérifiez les robinets, la chasse d'eau, le ballon d'eau chaude... Si vous avez un doute sur l'état des canalisations communes dans votre immeuble, contactez votre bailleur ou le syndic de votre copropriété. Si vous avez un dégât des eaux dans votre appartement, contactez votre assurance.

VOUS AVEZ CHANGÉ D'ADRESSE...

Si vous changez d'adresse ou si vous quittez la commune, nous vous remercions de bien vouloir compléter le document ci-dessous et le remettre en mairie au **SERVICE DES EAUX** ou au **SERVICE DES ELECTIONS.**

MONSIEUR Nom – Prénom : _____

MADAME Nom (jeune fille) – Prénom :_____

ENFANT(S) (18 ans et plus) Nom – Prénom - Age :

_____

_____

ANCIENNE ADRESSE :

_____

_____

DATE DE DEPART : _____

NOUVELLE ADRESSE :

_____

_____

DATE D'ARRIVEE : _____

Date et signature :

LE COURRIER DES ST JUSTOIS

Vous êtes invités à utiliser ce coupon pour nous transmettre vos remarques et vos suggestions concernant la vie St Justoise. Vous pourrez le déposer en mairie à l'attention du service communication.

Celui-ci n'est pas nominatif mais afin de répondre au mieux aux attentes de chacun, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer vos coordonnées. Nous vous assurons de la confidentialité des informations communiquées.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

St Justois - N°67 – octobre 2010

En images…

Aménagements et fleurissement de notre ville pendant l'été